

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 71 (1945)
Heft: 12

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 13.50 francs

Etranger : 16 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 11 francs

Etranger : 13.50 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^o, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; Ch. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

Publicité :
TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
(larg. 47 mm.) 20 cts.
Tarif spécial pour fractions
de pages.

En plus 20 % de majoration de guerre.

Rabais pour annonces
répétées.



ANNONCES-SUISSES S.A.

5, Rue Centrale,
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte.

SOMMAIRE : *Bâtiment scolaire et d'internat de l'Ecole cantonale d'agriculture à Moudon. — La rémunération équitable du travail limité, notamment lors de la conduite simultanée de plusieurs machines (suite et fin), par PAUL FORNALLAZ, ingénieur-conseil à Zurich. — DIVERS : Les nouvelles voitures de la ligne du Brunig. — Les forces motrices de la Suisse centrale ont cinquante ans. NÉCROLOGIE : Gaston Mégroz, ingénieur ; Léon de Rham, ingénieur. — BIBLIOGRAPHIE. — CARNET DES CONCOURS. — SERVICE DE PLACEMENT.*

Bâtiment scolaire et d'internat de l'Ecole cantonale d'agriculture à Moudon.

Extrait du programme du concours.

La construction projetée devra être traitée avec une grande simplicité et son architecture appropriée à sa destination.

L'ensemble des locaux est utilisé *en hiver* pour les *cours de l'Ecole cantonale d'agriculture* (160 jeunes gens, dont 10 externes, répartis en 4 classes).

En été, une partie des locaux est destinée au *logement des praticiens agricoles* (25 jeunes gens) ; l'autre partie des locaux sera réservée au *cours ménager d'été* (24 jeunes filles en une seule classe) qui les utilisera comme auditoire, salles de coupe et repassage, dortoirs, etc.

Dans la disposition des locaux, il faut tenir compte du fait que chacun des groupes d'élèves (jeunes gens et jeunes filles), doit accéder au grand réfectoire commun sans devoir traverser les services affectés à l'autre groupe. De même, il faut veiller à la séparation des chambres des deux groupes d'élèves, jeunes gens et jeunes filles, et de celles du personnel féminin d'internat.

Extrait du rapport du jury.

Le jury chargé d'examiner les projets présentés au concours pour l'étude des plans du bâtiment scolaire et d'internat de l'Ecole cantonale d'agriculture de Moudon s'est réuni à Lausanne, le 7 décembre 1944, pour élaborer le programme de concours, puis les 19, 20, 21, 23 et 27 avril 1945.

Le jury était composé de MM. F. Porchet, ancien conseiller d'Etat, président ; P. Chavan, directeur des Ecoles

et Stations agricoles de Marcelin sur Morges ; E. d'Okolski, G. Epitaux, R. Loup, Ch. Thévenaz, architectes ; suppléants : MM. Ch. Baud, chef de service au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et P. Quillet, architecte au service des bâtiments de l'Etat. Ce dernier est désigné en qualité de rapporteur.

Le jury constate que trente-deux projets ont été remis dans les délais voulus. Considérant la complexité des problèmes à résoudre, et dans le but de permettre une appréciation aussi exacte que possible des solutions proposées par les concurrents, le jury décide, sur la proposition de son président, de dresser un tableau de pointage dont les rubriques correspondent aux grandes lignes du programme, soit :

Services généraux (disposition générale des locaux [10]¹ ; cuisine, réfectoire et annexes [5] ; grande salle, salle de jeux [5] ; locaux de nettoyage, douches [3] ; buanderie, repassage, étendage [3] ; cave [3]). *Enseignement* (salles de cours, laboratoires et annexes [5] ; bureau du directeur, secrétariat, bibliothèque [3]). *Logement des élèves* (dortoirs, lavabos, chambres de surveillant [5] ; infirmerie et locaux annexes [3] ; locaux de nettoyage [3] ; *W. C.* [3]). *Ecole ménagère* (groupement des locaux [5] ; pouponnière, infirmerie [3]) ; *Service* (chauffage central et soute [3] ; logement du concierge [3] ; chambres du personnel et des visiteurs [3] ; locaux des provisions, dépôts, archives [2]). *Appréciation générale* (dégagements, escaliers [5] ; cube [10] ; architecture, aspect général, façades [10] ; implantation, orientation [5]).

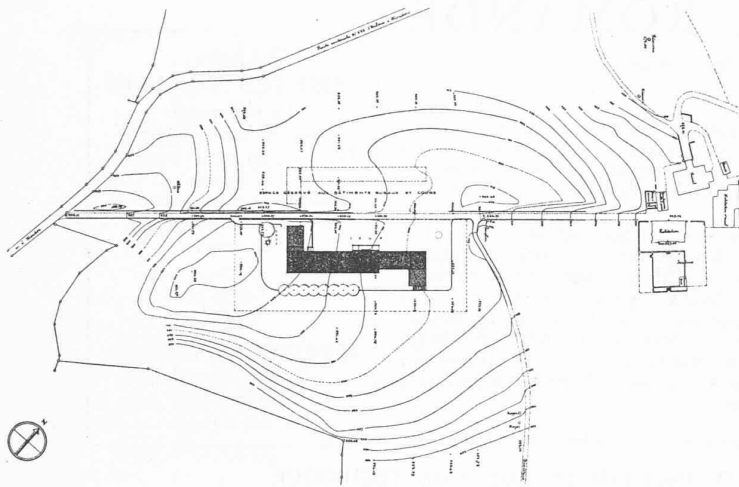
Après un examen général des projets présentés, le jury décide de procéder à un premier tour d'élimination et il écarte dix projets manifestement insuffisants ou comportant de graves défauts. Pour cette première inspection, il n'a pas fait usage du tableau de pointage.

Restent alors en présence vingt-deux projets. Le jury décide de les examiner méthodiquement en leur attribuant

¹ Les chiffres entre crochets indiquent l'importance relative donnée dans le jugement à chacune des rubriques mentionnées.

(Suite à la page 159).

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS DU BATIMENT DE L'ÉCOLE CANTONALE D'AGRICULTURE, A MOUDON

1^{er} prix, projet « Terre vaudoise III », M. M. Piccard, architecte, à Lausanne.

Situation — Echelle 1 : 5000.

Jugement du jury :

Très bon projet, conçu avec intelligence et goût.
 Le groupement du réfectoire et de la cuisine est bon.
 L'idée d'un abri couvert est heureuse.
 La grande salle est très bien placée, toutefois, l'accès du bétail par une rampe est un peu compliqué.
 Les douches sont mal éclairées.
 La buanderie et l'étendage sont bien compris et la relation avec le repassage par monte-charge est admissible.
 Les locaux d'enseignement sont bien conçus.
 L'accès au local d'exposition des machines agricoles est malaisé.
 Un dortoir est un peu à l'écart au troisième étage et manque de surveillance ; il manque également à cet étage un local de nettoyage, lavabos et W.-C.
 L'infirmerie des jeunes gens et ses locaux annexes sont par contre très bien placés et leur disposition intérieure est excellente.
 Àuprès de la pouponnière, on devrait avoir un dortoir ; celui-ci devrait se trouver au même étage que les dortoirs des jeunes filles.
 Les bains pour poupons sont un peu éloignés de la pouponnière.
 Le logement du concierge est très bien placé.
 La situation des chambres du personnel est bonne, mais quelques-unes d'entre elles sont mal éclairées au nord-est.
 Le hall d'entrée et les dégagements sont largement conçus ; toutefois, un tambour serait indispensable.
 L'architecture est très bonne ; toutefois, sur la façade sud-ouest, la composition ne traduit pas le caractère du plan.

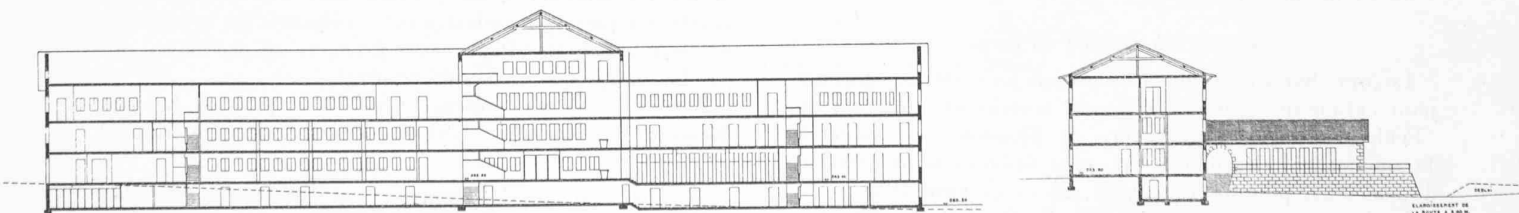


Façades sud-est et nord-ouest — Echelle 1 : 800.



Façades sud-ouest et nord-est — Echelle 1 : 800.

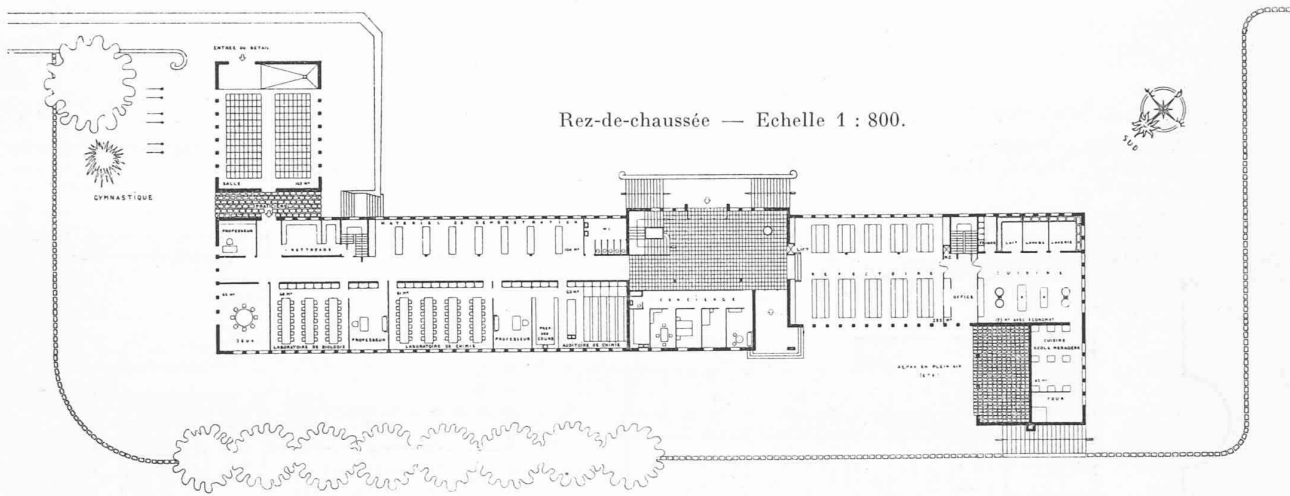
Coupe transversale — Echelle 1 : 800,



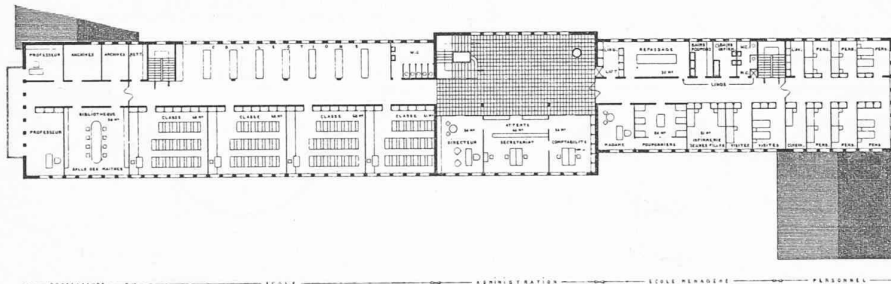
Coupes longitudinales et transversales — Echelle 1 : 800.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS DU BATIMENT DE L'ÉCOLE CANTONALE D'AGRICULTURE, A MOUDON

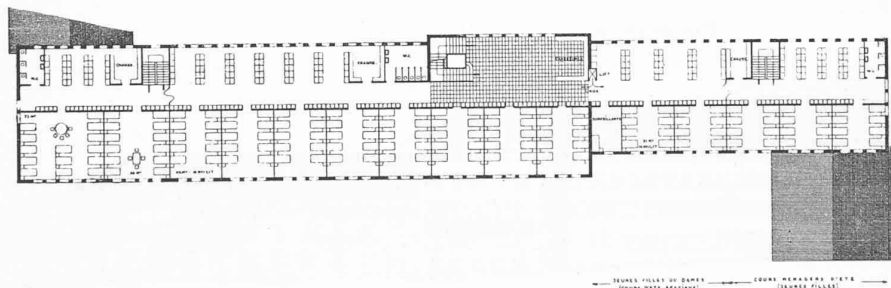
1^{er} prix, projet « Terre vaudoise III », M. M. Piccard, architecte, à Lausanne.



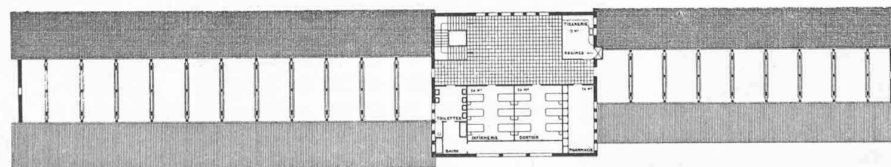
Rez-de-chaussée.



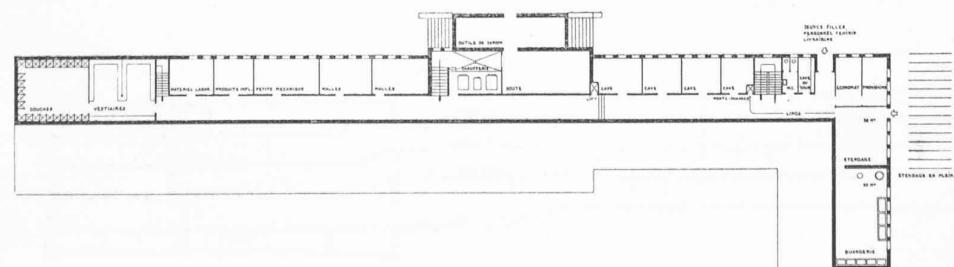
1^{er} étage



2^e étage



Infirmierie, combles.

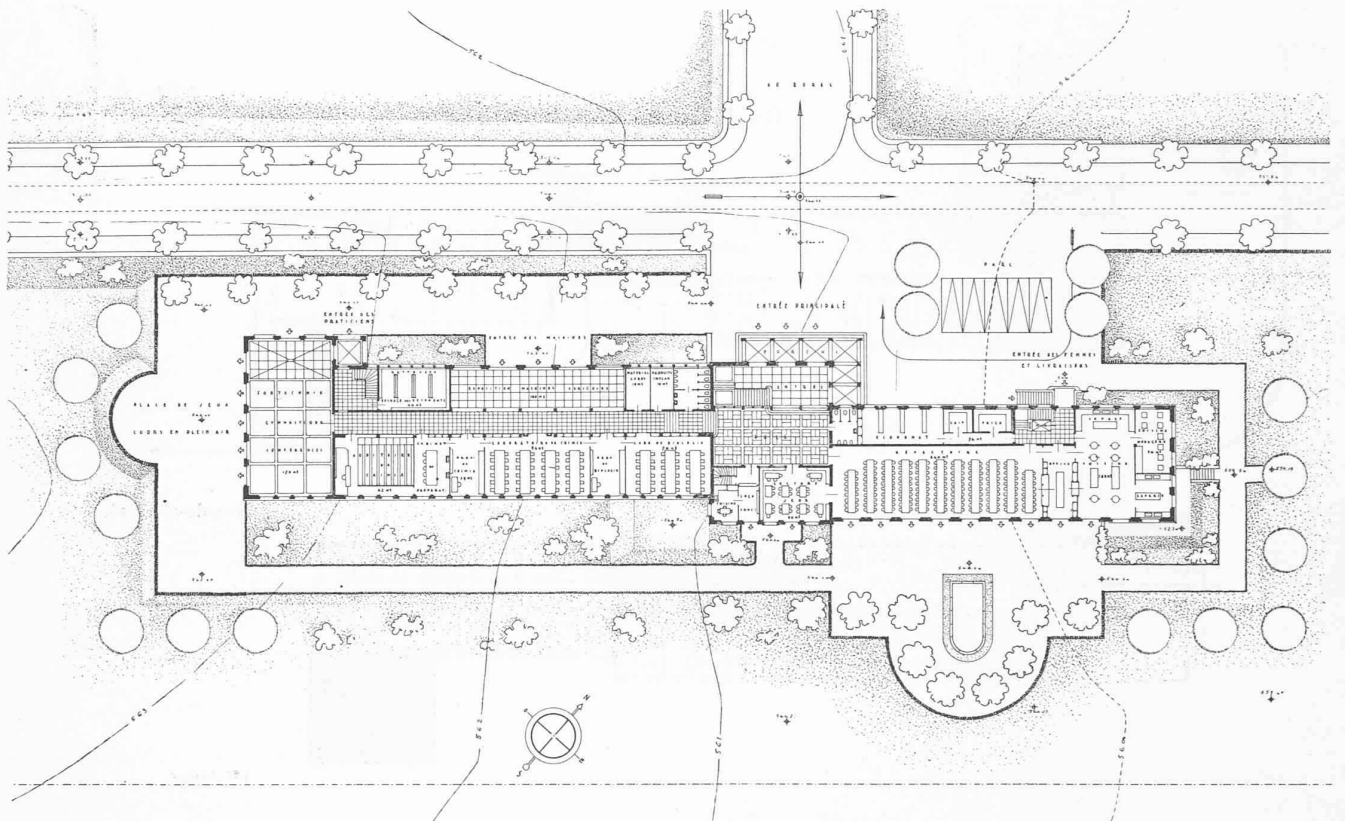


Rez inférieur.

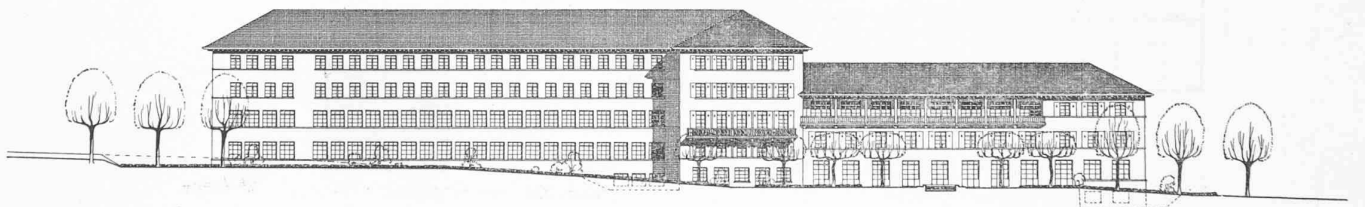
1^{er} étage, 2^e étage, combles (infirmierie), rez-de-chaussée inférieur et sous-sol — Echelle 1 : 800.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS DU BATIMENT DE L'ÉCOLE CANTONALE D'AGRICULTURE, A MOUDON

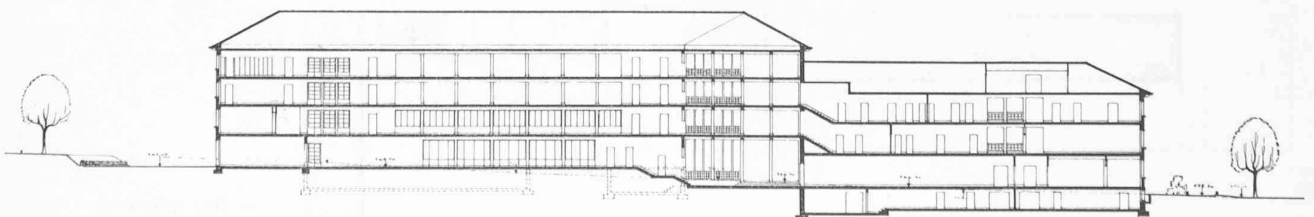
2^e prix, projet « Niveaux », M. R. Bonnard, architecte, à Lausanne ; collaborateur : M. Boy-de-la-Tour.



Rez-de-chaussée — Echelle 1 : 800.



Façades sud-est et nord-ouest — Echelle 1 : 800.



Coupe longitudinale — Echelle 1 : 800.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS DU BATIMENT DE L'ÉCOLE CANTONALE D'AGRICULTURE, A MOUDON

2^e prix, projet « Niveaux », M. R. *Bonnard*, architecte, à Lausanne ; collaborateur : M. *Boy-de-la-Tour*.

Jugement du jury :

Bon projet, mais trop dispendieux.

Le réfectoire et la salle de jeux sont bien disposés, mais le local frigorifique et celui du lait sont trop éloignés de la cuisine.

La grande salle est bien placée, mais sa hauteur est beaucoup trop faible.

Le local des machines agricoles est très bien placé en plan, mais sa hauteur est également trop faible.

Les dortoirs sont en général bien conçus.

L'infirmerie des jeunes gens est à un niveau différent du dortoir dont elle dépend, ce qui rendrait le service difficile.

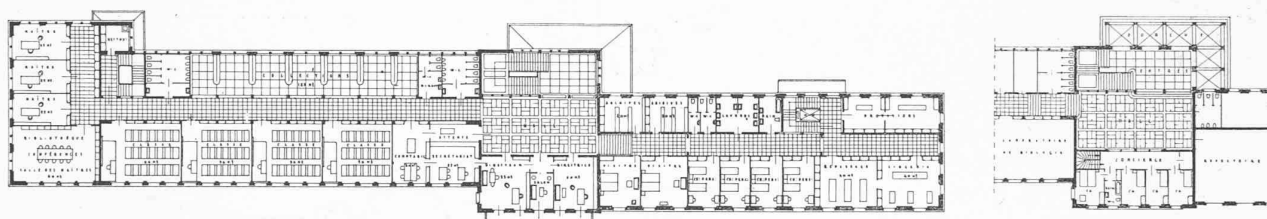
Les bains de la pouponnière sont trop éloignés de celle-ci.

Chambres de visites bien placées.

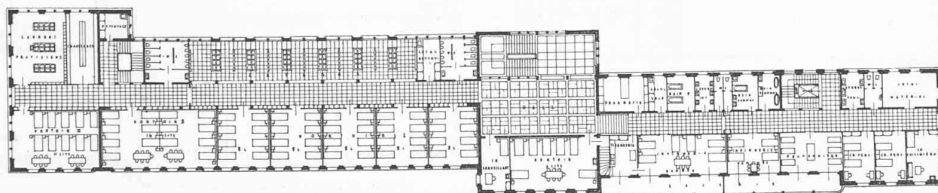
L'administration également est d'une bonne composition.

Les dégagements sont très largement conçus.

Les façades sont correctes, d'une bonne tenue, mais n'ont pas tout à fait le caractère rural qu'on pourrait désirer.



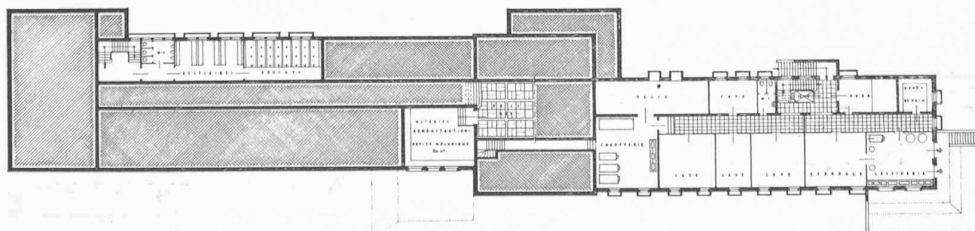
1^{er} étage et entresol (appartement du concierge) — Echelle 1 : 800.



2^e étage.



3^e étage.

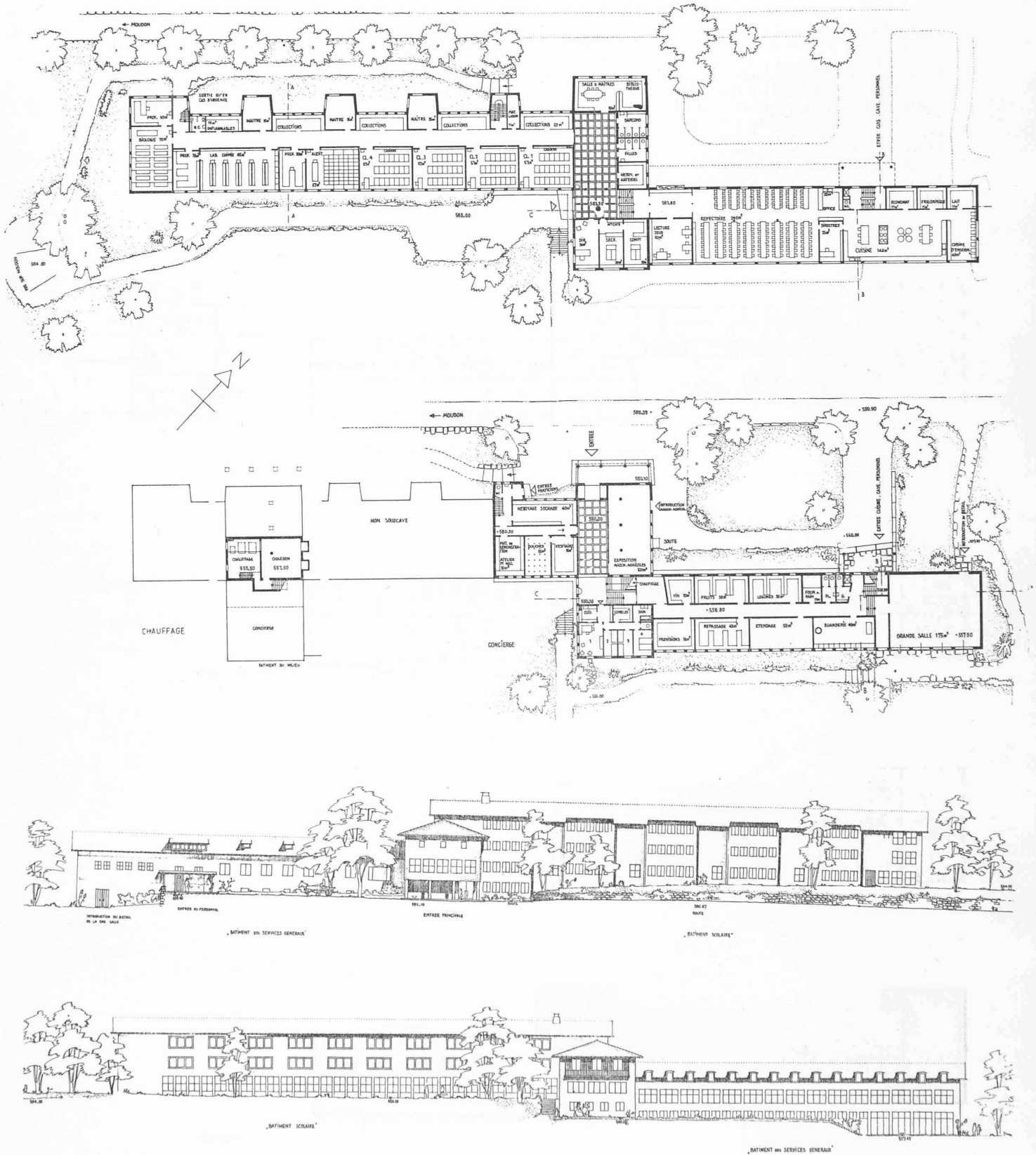


Sous-sol.

Echelle 1 : 800.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS DU BATIMENT DE L'ÉCOLE CANTONALE D'AGRICULTURE, A MOUDON

3^e prix, projet « Terra », M. Ph. Bridel, architecte.



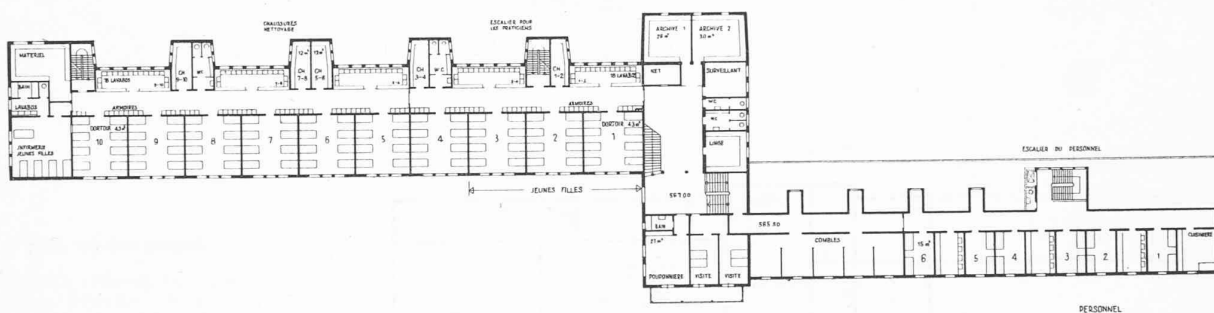
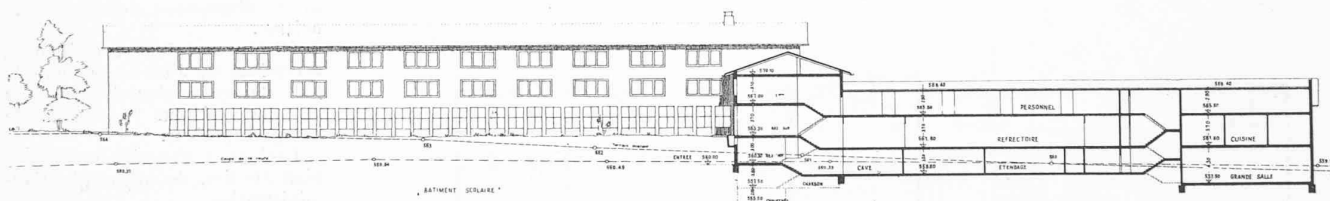
Rez-de-chaussée supérieur, rez-de-chaussée inférieur, vues du sud-ouest et vue du sud-est — Echelle 1 : 800.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS DU BATIMENT DE L'ÉCOLE D'AGRICULTURE CANTONALE, A MOUDON

3^e prix, projet « Terra », M. Ph. Bridel, architecte.

Jugement du jury :

Projet intéressant à bien des égards. Toutefois, certaines dispositions sont un peu théoriques. Le réfectoire et la cuisine sont bien groupés, mais la laverie des légumes manque. L'accès intérieur à la grande salle est beaucoup trop compliqué et obscur. L'entrée des praticiens est bien placée. La disposition originale des étages s'adapte bien aux locaux d'enseignement, de même qu'à l'administration, toutefois, il manque des W.-C. et le local des chaussures est étriqué. La pouponnière est mal placée par rapport aux dortoirs. La chaufferie est mal éclairée. Logement du concierge bien placé, de même que les chambres de visites. L'administration est bien conçue. Les dégagements sont très clairs. La façade nord-ouest manque de calme ; les saillies prévues sont une solution coûteuse au double point de vue chauffage et construction. La liaison en volume des deux ailes est agréable.

1^{er} étage. — Echelle 1 : 800,

Vue du sud-est et coupe — Echelle 1 : 800.

(Suite du rapport du jury.)

des notes correspondant à son appréciation. En outre, une critique détaillée sera faite pour chaque projet.

Conclusions.

A la suite de cette analyse, le jury constate qu'aucun des projets présentés ne peut être exécuté sans modification ; néanmoins, pour que ses décisions soient conformes aux normes de la S. I. A., le jury décide de décerner un premier prix. Il fixe le nombre des prix à six.

Le jury regrette que certains auteurs aient cherché, par une indication inexacte des éléments de construction de leurs projets à fausser l'échelle de ceux-ci ; en outre, la vérification des cubes a révélé que nombre de ces derniers sont également inexacts.

Le coût étant un facteur essentiel de la réalisation du but poursuivi, le jury a tenu compte des mouvements de terre nécessaires.

Le classement définitif s'établit comme suit : 1^{er} prix, projet « Terre vaudoise III », 3500 fr. ; 2^e prix, projet « Niveaux », 3200 fr. ; 3^e prix, projet « Terra », 3000 fr. ;

4^e prix, projet « 22 980 m³ », 2300 fr. ; 5^e prix, projet « Char », 2000 fr. ; 6^e prix, projet « La Faye », 1000 fr.

Aucun des projets non primés ne présente de qualités spéciales justifiant un achat.

Le jury propose d'attribuer six allocations de 750 fr., six allocations de 500 fr. et quatre allocations de 300 fr.

Ayant ainsi arrêté les conclusions de son rapport et signé le procès-verbal des décisions prises, le jury procède à l'ouverture des enveloppes qui révèle comme suit les noms des lauréats :

1^{er} prix : Projet « Terre vaudoise III », M. M. Piccard, architecte, à Lausanne.

2^e prix : Projet « Niveaux », M. R. Bonnard, architecte, à Lausanne ; collaborateur M. Boy-de-la-Tour.

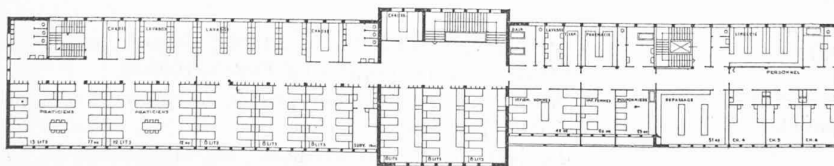
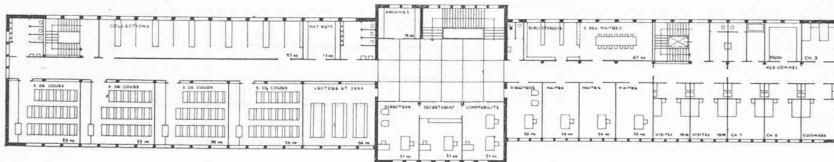
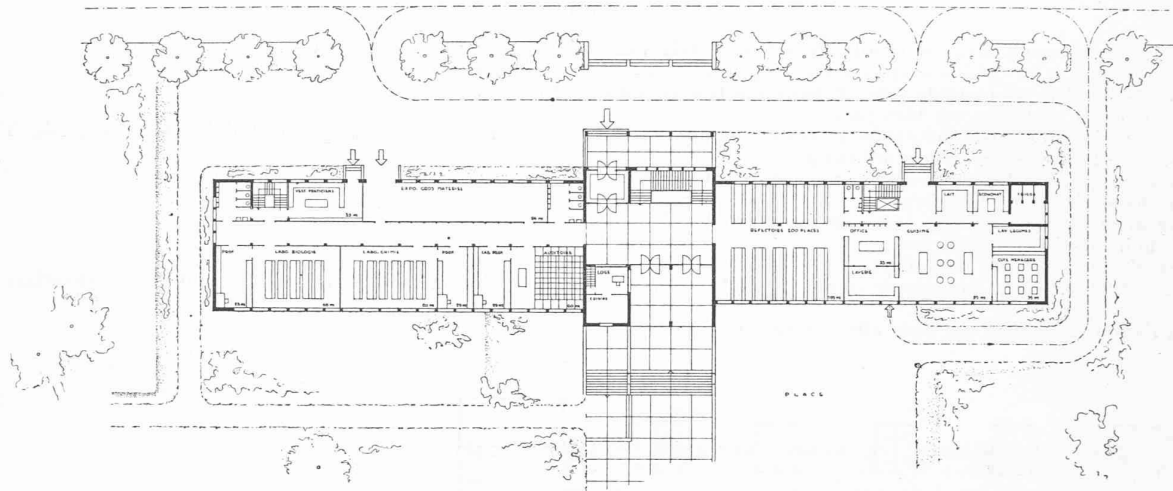
3^e prix : Projet « Terra », M. Ph. Bridel, architecte.

4^e prix : Projet « 22 980 m³ », M. Eug. Béboux, architecte, à Lausanne.

5^e prix : Projet « Char », M. W. Baumann, architecte, à Lausanne ; collaborateurs : MM. J. de Dompierre, J.-L. Buttiaz.

6^e prix : Projet « La Faye », MM. Ch. Chevalley et M. Mayor, architectes, à Lausanne.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS DU BATIMENT DE L'ÉCOLE CANTONALE D'AGRICULTURE, A MOUDON

4^e prix, projet « 22 809 », M. E. Béboux, architecte, à Lausanne.**Jugement du jury :**

Ce projet possède d'indéniables qualités de sobriété et d'économie. Toutefois, le corps central aurait gagné considérablement à une étude plus poussée.

Le réfectoire est trop petit; bonne disposition intérieure de la cuisine.

La grande salle est facilement accessible de l'intérieur, mais le hall du rez-de-chaussée inférieur est obscurci par le perron de l'étage supérieur.

Les locaux d'enseignement sont bien étudiés, de même que l'administration.

Les dortoirs sont trop petits et certains sont trop profonds.

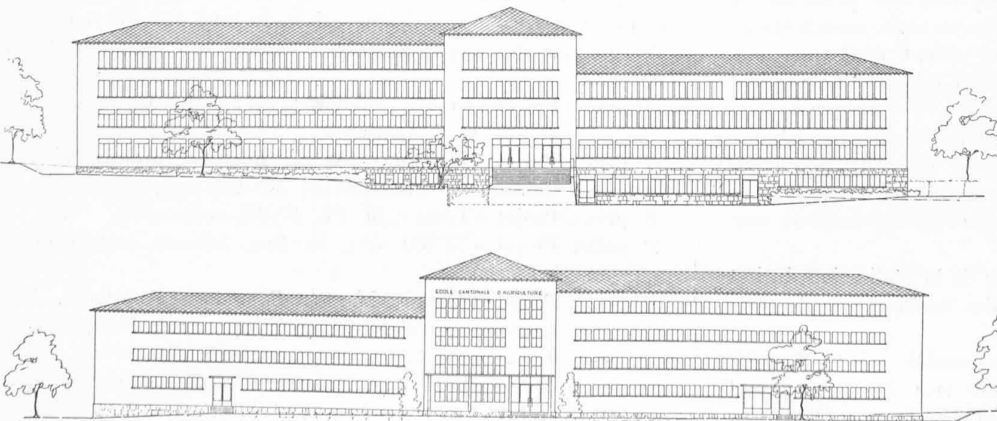
L'infirmierie ne peut pas être isolée; celle des jeunes gens serait dans l'ombre du corps central.

Le logement du concierge est étriqué; la loge ne peut pas être comptée comme salle à manger.

Les chambres du personnel sont réparties sur deux étages, ce qui ne saurait être recommandé.

Les dégagements sont bien traités.

Les façades sont bonnes.



Rez-de-chaussée, rez inférieur et sous-sol, 1^{er} étage, 2^e étage, façades sud-est et nord-ouest.

Echelle 1 : 800.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS DU BATIMENT DE L'ÉCOLE CANTONALE D'AGRICULTURE, A MOUDON

5^e prix, projet « Char », M. W. Baumann, architecte, à Lausanne; collaborateurs: MM. J. de Dompierre et J.-L. Buttiaz.

Jugement du jury :

Le parti général est satisfaisant, mais certains défauts graves, tant en plan qu'en élévation, diminuent fâcheusement les qualités de ce projet.

Bonne disposition du réfectoire, de la cuisine et des locaux annexes; toutefois la cuisine est au sud-est.

L'étendage est trop éloigné de la buanderie.

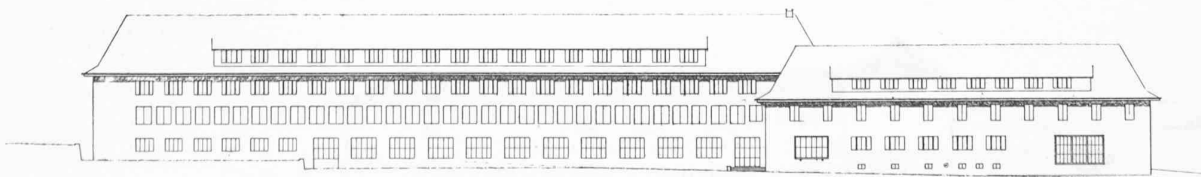
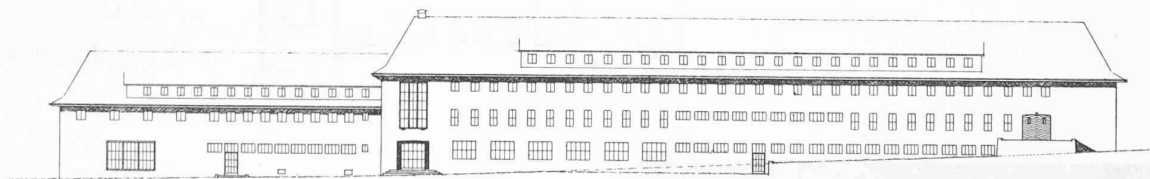
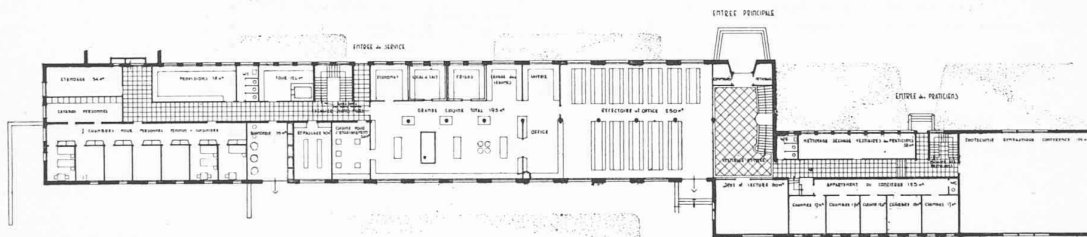
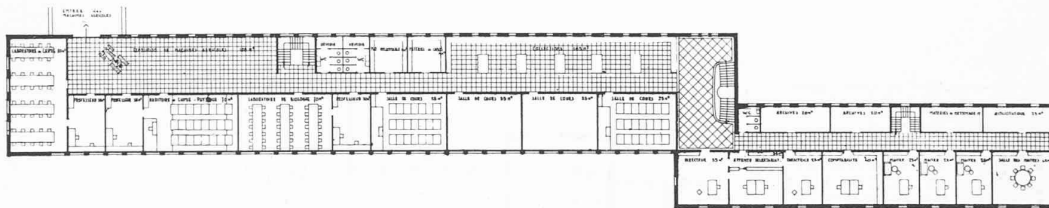
Le local pour exposition de machines agricoles ainsi que celui des collections sont très bien compris.

Les dortoirs au deuxième étage sont trop petits; leur cube est insuffisant.

La disposition de l'internat est très satisfaisante, malheureusement l'accès au deuxième étage, par un escalier nettement trop petit et excentrique, est inadmissible; cette disposition serait très dangereuse en cas d'incendie.

La jonction des toitures est peu heureuse.

Les façades sont assez bonnes.



Rez-de-chaussée supérieur, rez inférieur, façades nord-ouest et sud-est — Echelle 1 : 800.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS DU BATIMENT DE L'ÉCOLE CANTONALE D'AGRICULTURE, A MOUDON

6^e prix, projet « La Faye », MM. Ch. Chevalley et M. Mayor, architectes, à Lausanne.

Jugement du jury :

Projet agréablement composé. Très bonne disposition des réfectoires, cuisine et dépendances ; la terrasse abritée devant le réfectoire est une heureuse idée.

L'emplacement de la grande salle est pratique et celle-ci est de bonne dimension ; toutefois, on peut regretter qu'elle soit dans une situation reléguée.

La salle de jeux est très bien placée.

Les douches sont trop excentriques.

Le local des matériaux inflammables serait mieux placé au sous-sol.

Collections très bien comprises.

Le groupement de la partie administration pourrait être meilleur.

Logement du personnel bien conçu.

Dortoirs disposés de façon un peu compliquée ; l'éclairage de certains n'est pas heureux.

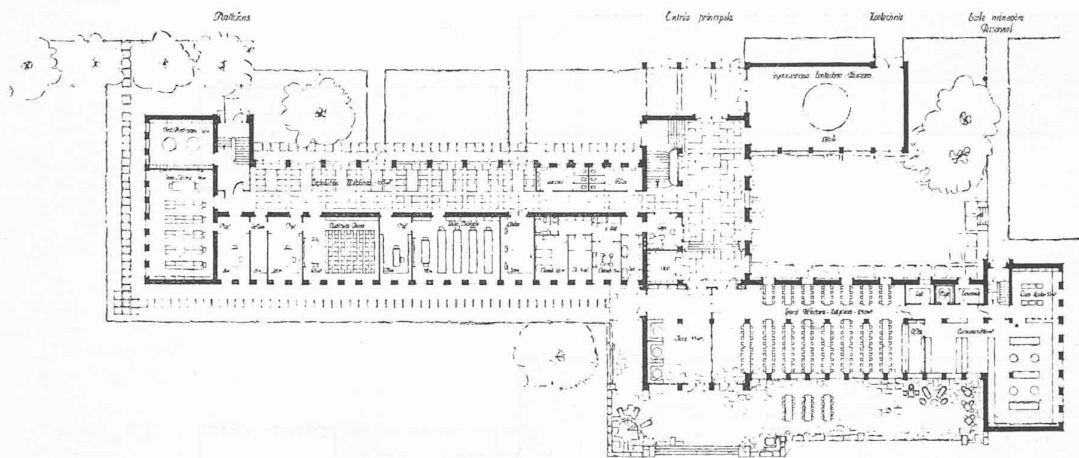
Les W.-C. sont trop petits et les locaux de nettoyage insuffisants.

La pouponnière devrait être placée à l'étage supérieur en relation avec les dortoirs des jeunes filles.

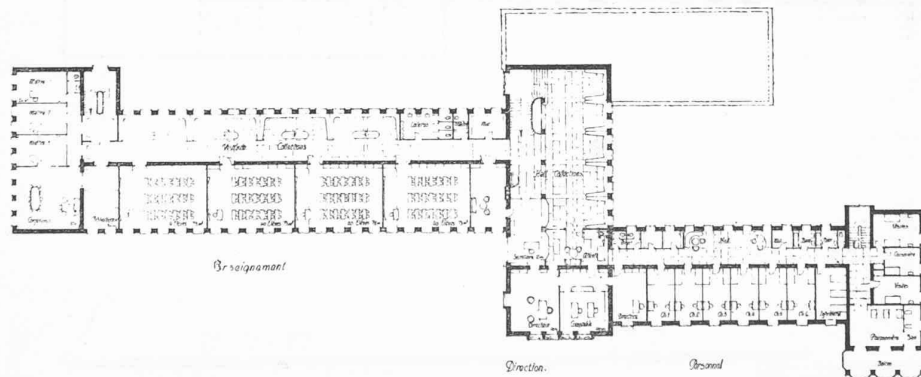
Le logement du concierge est insuffisant, il lui manque une pièce.

Les dégagements et le hall d'entrée sont bien disposés.

L'architecture est intéressante, toutefois, les fenêtres des dortoirs ne correspondent pas à la destination des locaux ; leur aspect alourdit la façade.



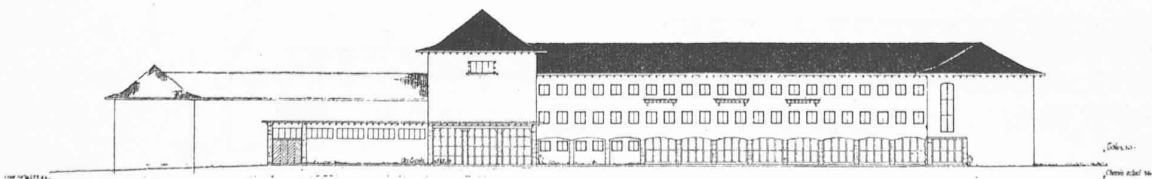
Rez-de-chaussée.



1^{er} étage.



Façades sud-est et nord-ouest.



Echelle 1 : 800.